

ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission de l'économie,
des finances et du budget

Papeete, le 19 JUIN 2025

N° 41 - 2025

RAPPORT

Document mis
en distribution

Le 19 JUIN 2025

relatif à un projet de délibération relative à la modification n° 2 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2025 formalisant le report des crédits de paiement,

présenté au nom de la commission de l'économie, des finances et du budget,

par les représentants M^{me} Elise VANAA et M. Tematai LE GAYIC

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 3763/PR du 11 juin 2025, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération relative à la modification n° 2 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2025 formalisant le report des crédits de paiement.

Conformément aux articles LP. 122-27 et LP. 122-28 du code des finances publiques de Polynésie française, le présent projet de délibération formalise le report sur la gestion 2025 des reliquats de crédits de paiement (CP) de l'exercice 2024 des comptes d'affectation spéciale, pour d'une part le fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC) et, d'autre part le fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS).

I- Concernant le fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC)

Au titre des recettes, les CP reportés sont financés par le résultat d'investissement reporté à hauteur de 233 millions F CFP.

Au titre des dépenses, le report sur l'exercice 2025 du reliquat non consommé des CP de l'exercice 2024 s'élève à 233 millions F CFP selon le détail joint en annexe 1 au projet de délibération.

Compte tenu des CP inscrits au budget primitif pour un montant de 130 millions F CFP, l'enveloppe des CP du FDTC s'établit désormais à plus de 363 millions F CFP pour l'année 2025.

II- Concernant le fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS)

Au titre des recettes, les CP reportés sont financés par le résultat d'investissement reporté à hauteur de 29 millions F CFP.

Au titre des dépenses, le report sur l'exercice 2025 du reliquat non consommé des CP de l'exercice 2024 s'élève à 29 millions F CFP selon le détail joint en annexe 2 au projet de délibération.

Compte tenu des CP inscrits au budget primitif pour un montant de 11 millions F CFP, l'enveloppe des CP du FPSS s'établit désormais à plus de 40 millions F CFP pour l'année 2025.

*
* *

Examiné en commission le 19 juin 2025, le projet de délibération relative à la modification n° 2 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2025 formalisant le report des crédits de paiement a recueilli un vote favorable de la majorité des membres de la commission.

En conséquence, la commission de l'économie, des finances et du budget propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

LES RAPPORTEURS

Elise VANAA

Tematai LE GAYIC

BUDGETS DES COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR L'ANNEE 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
		BP 2025		Collectif n° 1		Collectif n° 2		BM 2025	
TOTAUX		55 295 100 000		642 000 000		0		54 112 500 000	
COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	
Fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH)	3 030 000 000	3 030 000 000					3 030 000 000	3 030 000 000	
Fonds de péréquation des prix des hydrocarbures (FPPH)	1 869 000 000	1 869 000 000					1 869 000 000	1 869 000 000	
Fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (FIPTH)	323 000 000	323 000 000					323 000 000	323 000 000	
Fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC)	195 000 000	195 000 000					195 000 000	195 000 000	
Fonds de l'investissement et de garantie de la dette (FIGD)	1 780 000 000	1 780 000 000					1 780 000 000	1 780 000 000	
Fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS)	863 500 000	863 500 000					863 500 000	863 500 000	
Fonds de solidarité dans le domaine de l'électricité (FSDE)	4 000 000 000	4 000 000 000					4 000 000 000	4 000 000 000	
Fonds de continuité territoriale aérienne interinsulaire (FCTAI)	1 247 000 000	1 247 000 000					1 247 000 000	1 247 000 000	
Fonds de la protection sociale universelle (FPSU)	40 163 000 000	40 163 000 000	642 000 000	642 000 000			40 805 000 000	40 805 000 000	

SECTION D'INVESTISSEMENT									
		BP 2025		Collectif n° 1		Collectif n° 2		BM 2025	
TOTAUX		141 000 000		0		262 822 566		403 822 566	
COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	
Fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH)									
Fonds de péréquation des prix des hydrocarbures (FPPH)									
Fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (FIPTH)									
Fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC)	130 000 000	130 000 000			233 328 861	233 328 861	363 328 861	363 328 861	
Fonds de l'investissement et de garantie de la dette (FIGD)									
Fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS)	11 000 000	11 000 000			29 493 705	29 493 705	40 493 705	40 493 705	
Fonds de solidarité dans le domaine de l'électricité (FSDE)									
Fonds de continuité territoriale aérienne interinsulaire (FCTAI)									
Fonds de la protection sociale universelle (FPSU)									

TOUTES SECTIONS CONFONDUES							
BP 2025		Collectif n° 1		Collectif n° 2		BM 2025	
55 436 100 000		642 000 000		262 822 566		54 516 322 566	

BUDGETS DES COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR L'ANNEE 2025 (par mission)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement

CAS	Mission	Intitulé	BP	Coll 1-2025	Coll 2-2025	BM
FRPH	002	Résultat de fonctionnement reporté	600 000 000			600 000 000
	966	Economia générale	1 055 000 000			1 055 000 000
	990	Gestion fiscale	1 365 000 000			1 365 000 000
TOTAL FRPH			3 030 000 000	-	-	3 030 000 000
FPPH	002	Résultat de fonctionnement reporté	14 000 000			14 000 000
	966	Economia générale				
	990	Gestion fiscale	1 655 000 000			1 655 000 000
TOTAL FPPH			1 669 000 000	-	-	1 669 000 000
FIPTH	002	Résultat de fonctionnement reporté	243 000 000			243 000 000
	967	Travail et emploi	80 000 000			80 000 000
TOTAL FIPTH			323 000 000	-	-	323 000 000
FDTC	002	Résultat de fonctionnement reporté				
	990	Gestion fiscale	195 000 000			195 000 000
TOTAL FDTC			195 000 000	-	-	195 000 000
FIGD	002	Résultat de fonctionnement reporté				
	990	Gestion fiscale	1 760 000 000			1 760 000 000
TOTAL FIGD			1 760 000 000	-	-	1 760 000 000
FPSS	002	Résultat de fonctionnement reporté	183 500 000			183 500 000
	990	Gestion fiscale	680 000 000			680 000 000
TOTAL FPSS			863 500 000	-	-	863 500 000
FSDE	002	Résultat de fonctionnement reporté				
	990	Gestion fiscale	4 000 000 000			4 000 000 000
TOTAL FSDE			4 000 000 000	-	-	4 000 000 000
FCTAJ	002	Résultat de fonctionnement reporté				
	975	Transports	350 000 000			350 000 000
	990	Gestion fiscale	697 000 000			697 000 000
TOTAL FCTAJ			1 247 000 000	-	-	1 247 000 000
FPSU	002	Résultat de fonctionnement reporté	2 182 000 000	642 000 000		2 824 000 000
	990	Gestion fiscale	35 305 000 000			35 305 000 000
	991	Gestion financière	2 676 000 000			2 676 000 000
TOTAL FPSU			40 163 000 000	642 000 000	-	40 805 000 000
TOTAL			53 470 500 000	642 000 000	-	54 112 500 000

Dépenses de fonctionnement

CAS	Mission	Intitulé	BP	Coll 1-2024	Coll 2-2024	BM
FRPH	966	Economia générale	3 027 000 000			3 027 000 000
	990	Gestion fiscale	3 000 000			3 000 000
TOTAL FRPH			3 030 000 000	-	-	3 030 000 000
FPPH	966	Economia générale	1 655 000 000			1 655 000 000
	990	Gestion fiscale	14 000 000			14 000 000
TOTAL FPPH			1 669 000 000	-	-	1 669 000 000
FIPTH	967	Travail et emploi	323 000 000			323 000 000
TOTAL FIPTH			323 000 000	-	-	323 000 000
FDTC	23	Virement à la section d'investissement	69 650 000			69 650 000
	964	Tourisme	65 000 000			65 000 000
	991	Gestion financière	40 150 000			40 150 000
TOTAL FDTC			195 000 000	-	-	195 000 000
FIGD	990	Gestion fiscale	5 000 000			5 000 000
	991	Gestion financière	1 775 000 000			1 775 000 000
TOTAL FIGD			1 780 000 000	-	-	1 780 000 000
FPSS	023	Virement à la section d'investissement				
	970	Santé	752 000 000			752 000 000
	971	Va sociale	100 000 000			100 000 000
	990	Gestion fiscale	500 000			500 000
	991	Gestion financière	11 000 000			11 000 000
TOTAL FPSS			863 500 000	-	-	863 500 000
FSDE	974	Réseau et équipements structurels	4 000 000 000			4 000 000 000
TOTAL FSDE			4 000 000 000	-	-	4 000 000 000
FCTAJ	975	Transports	1 247 000 000			1 247 000 000
TOTAL FCTAJ			1 247 000 000	-	-	1 247 000 000
FPSU	967	Travail et emploi	4 554 000 000	365 676 600		4 919 676 600
	971	Va sociale	35 579 000 000	255 323 400		35 834 323 400
	990	Gestion fiscale	30 000 000			30 000 000
	991	Gestion financière				
TOTAL FPSU			40 163 000 000	642 000 000	-	40 805 000 000
TOTAL			53 470 500 000	642 000 000	-	57 315 100 000

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement

CAS	Mission	Intitulé	BP	Coll 1-2024	Coll 2-2024	BM
FDTC	001	Résultat d'investissement reporté			233 328 661	233 328 661
	021	Virement de la section de fonctionnement	69 650 000			69 650 000
	951	Gestion financière	40 150 000			40 150 000
TOTAL FDTC			130 000 000	-	233 328 661	363 328 661
FPSS	001	Résultat d'investissement reporté			29 493 705	29 493 705
	021	Virement de la section de fonctionnement				
	951	Gestion financière	11 000 000			11 000 000
TOTAL FPSS			11 000 000	-	29 493 705	40 493 705
TOTAL			141 000 000	-	262 822 566	403 822 566

Dépenses d'investissement

CAS	Mission	Intitulé	BP	Coll 1-2024	Coll 2-2024	BM
FDTC	904	Tourisme	130 000 000		233 328 661	363 328 661
		TOTAL FDTC	130 000 000	-	233 328 661	363 328 661
FPSS	910	Santé	11 000 000		29 493 705	40 493 705
		TOTAL FPSS	11 000 000	-	29 493 705	40 493 705
TOTAL			141 000 000	-	262 822 566	403 822 566

ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

NOR : DBF25201261DL-9

DÉLIBÉRATION N°

/APF

DU

relative à la modification n° 2 des budgets des comptes
d'affectation spéciale pour l'année 2025 formalisant le
report des crédits de paiement

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le code des finances publiques de la Polynésie française et notamment son Livre I ;

Vu la délibération n° 2024-114 APF du 12 décembre 2024 modifiée relative aux budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2025 ;

Vu l'arrêté n° 790 CM du 11 juin 2025 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° /2025/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission de l'économie, des finances et du budget ;

Dans sa séance du

A D O P T E :

PREMIÈRE PARTIE

Les conditions générales de l'équilibre réel

Article 1^{er}.- Les évaluations de recettes et les plafonds de dépenses sont modifiés pour chaque compte d'affectation spéciale en section d'investissement, comme suit :

	en FCFP	Investissement	
		Recettes	Dépenses
Fonds pour le développement du tourisme de croisière	FDTC	+ 233 328 861	+ 233 328 861
Fonds de prévention sanitaire et sociale	FPSS	+ 29 493 705	+ 29 493 705
TOTAL		+ 262 822 566	+ 262 822 566

DEUXIÈME PARTIE
Les moyens alloués aux services et dispositions diverses

Article 2.- Le montant des recettes d'investissement est modifié pour chaque compte d'affectation spéciale par mission, comme suit :

CAS	Mission	Intitulé	Montant (F CFP)
FDTC	001	Résultat d'investissement reporté	+ 233 328 861
TOTAL FDTC			+ 233 328 861
FPSS	001	Résultat d'investissement reporté	+ 29 493 705
TOTAL FPSS			+ 29 493 705
TOTAL			+ 262 822 566

Article 3.- Le montant des crédits de paiement est modifié pour chaque compte d'affectation spéciale par mission, comme suit :

CAS	Mission	Intitulé	Montant (F CFP)
FDTC	904	Tourisme	+ 233 328 861
TOTAL FDTC			+ 233 328 861
FPSS	910	Santé	+ 29 493 705
TOTAL FPSS			+ 29 493 705
TOTAL			+ 262 822 566

Article 4.- Le report sur l'exercice 2025 des reliquats de crédits de paiement délégués, du fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC), restant à employer au 31 décembre 2024, selon le détail joint en annexe 1 à la présente délibération pour le montant de 233 328 861 F CFP déjà prononcé par l'ordonnateur du budget, est confirmé.

Article 5.- Le report sur l'exercice 2025 des reliquats de crédits de paiement délégués, du fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS), restant à employer au 31 décembre 2024, selon le détail joint en annexe 2 à la présente délibération pour le montant de 29 493 705 F CFP, déjà prononcé par l'ordonnateur du budget, est confirmé.

Article 6.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,

Le Président,

Odette HOMAI

Antony GEROS

OXE_REP005

Polynésie Française
Fonds de développement du tourisme de croisière
CREDITS DE PAIEMENT DISPONIBLES AU 31 DECEMBRE 2024
ET REPORTES SUR LA GESTION 2025

Organisme : PF
Exercice : 2025
Budget : FDT
Edité le : 06/05/2025 08:49 AM

Annexe 1

No.AP	LIBELLE AP	MONTANT CP REPORTE
Mission	904	TOURISME
Programme	90401	EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS TOURISTIQUES
	1.2016 Aménagement des pôles de débarquement sur Fakarava	11 830 399
	1.2017 Aménagement du débarcadère de Paopao	3 583 908
	3.2017 Aménagement débarcadère de Papetoai	299 450
	3.2019 Construction débarcadère et aménagement Papaputa	126 815 266
	4.2019 Aménagement du débarcadère de Maroe	84 330 599
	1.2021 Équipements et aménagements touristiques - 2021	6 469 239
	Total Programme	233 328 861
	Total Mission	233 328 861
	TOTAL GENERAL	233 328 861

NOR : DBF25201261DL-10

OXE_REP005

Polynésie Française
Fonds de prévention sanitaire et sociale

Organisme : PF
Exercice : 2025
Budget : FPS
Edité le : 06/05/2025 08:50 AM

**CREDITS DE PAIEMENT DISPONIBLES AU 31 DECEMBRE 2024
ET REPORTES SUR LA GESTION 2025**

Annexe 2

No.AP	LIBELLE AP	MONTANT CP REPORTE
Mission	910 SANTE	
Programme	91002 SANTE PUBLIQUE - PREVENTION	
3.2021	Prévention - Aménagements et équipements - 2021	23 704 518
2.2023	Subventions aux associations - 2023	1 395 814
1.2024	Subventions aux établissements publics - 2024	4 393 373
	Total Programme	29 493 705
	Total Mission	29 493 705
	TOTAL GENERAL	29 493 705

NOR : DBF25201261DL-11

POLYNESIE FRANÇAISE

DELIBERATION MODIFICATIVE N°2
Comptes d'affectation spéciale

EXERCICE 2025

NOR : DBF25201261DL-12

FONDS POUR LE DEVELOPPEMENT
DU TOURISME DE CROISIERE

POLYNÉSIE FRANÇAISE
 PROJET DE BUDGET EXERCICE 2025
 SECTION D'INVESTISSEMENT (en FCP)

Date 06/05/25

Page 1

FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DE CROISIÈRE

Résultat d'INV reporté		Chapitre sans réalisations : 001			
Chapitre sans réalisations	LIBELLES	AP SERVICES VOTES	AP MESURES NOUVELLES	TOTAL DES AP	CREDITS DE PAIEMENT
001	RECETTES				
	Résultat d'inv reporté				233 328 861
	TOTAL RECETTES.....				233 328 861
	EXCEDENT.....				233 328 861

**BALANCE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (EN FCP)
EXERCICE 2025**

FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DE CROISIÈRE		DEPENSES	% TOT	RECETTES	% TOT
001	Résultat d'INV reporté	0		233 328 861	100
904	TOURISME	233 328 861	100	0	
TOTAL GENERAL		233 328 861	100	233 328 861	100

BALANCE GENERALE PAR MISSION DU BUDGET DE LA POLYNESIE FRANCAISE (en FCP)
EXERCICE 2025

FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DE CROISIÈRE

* LB/CSR MISSION	LIBELLES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES				MOUVEMENTS REELS				MOUVEMENTS D'ORDRE			
		DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%
SECTION INVESTISSEMENT		233 328 861	100,00	233 328 861	100,00	233 328 861	100,00	233 328 861	100,00				
001 904	Résultat d'inv reporté Tourisme	233 328 861	100,00	233 328 861	100,00	233 328 861	100,00	233 328 861	100,00				
SECTION FONCTIONNEMENT													
TOTAL GENERAL		233 328 861		233 328 861		233 328 861		233 328 861		0		0	

* LB : Ligne budgétaire
CSR : Chapitre sans réalisations

**BALANCE GENERALE DU BUDGET DE LA POLYNESIE FRANCAISE (en FCP)
EXERCICE 2025**

FONDS POUR LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME DE CROISIERE

CSR* ARTICLE	LIBELLES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES				MOUVEMENTS REELS				MOUVEMENTS D'ORDRE			
		DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%
SECTION D'INVESTISSEMENT		233 328 861	100,00	233 328 861	100,00	233 328 861	100,00	233 328 861	100,00	0	0,00	0	0,00
001	Résultat d'investissement reporté			233 328 861	100,00			233 328 861	100,00				
20	Immobilisations incorporelles												
21	Immobilisations corporelles	233 328 861	100,00			233 328 861	100,00						
23	Immobilisations en cours												
TOTAL GENERAL		233 328 861		233 328 861		233 328 861		233 328 861		0		0	

CSR* : Chapitre sans réalisations

La ventilation des CP reportés par article nécessite une évolution de l'application informatique. Dans l'attente, le montant est globalisé pour les comptes 20, 21 et 23.

FONDS DE PREVENTION
SANITAIRE ET SOCIALE

POLYNÉSIE FRANÇAISE
 PROJET DE BUDGET EXERCICE 2025
 SECTION D'INVESTISSEMENT (en FCP)

Date 06/05/25

Page 1

FONDS DE PRÉVENTION SANITAIRE ET SOCIALE

Résultat d'INV reporté		Chapitre sans réalisations : 001			
Chapitre sans réalisations	LIBELLES	AP SERVICES VOTES	AP MESURES NOUVELLES	TOTAL DES AP	CREDITS DE PAIEMENT
	RÉCETTES				
001	Résultat d'inv reporté				29 493 705
	TOTAL RECETTES.....				29 493 705
	EXCEDENT.....				29 493 705

POLYNÉSIE FRANÇAISE
 PROJET DE BUDGET EXERCICE 2025
 SECTION D'INVESTISSEMENT (en FCP)

Date 06/05/25
 Page 2

FONDS DE PRÉVENTION SANITAIRE ET SOCIALE

SANTÉ					MISSION : 910	
PROGRAMME / AP / ART	LIBELLES		AP SERVICES VOTES	AP MESURES NOUVELLES	TOTAL DES AP	CREDITS DE PAIEMENT
	DEPENSES					
	TOTAL DEPENSES.....					29 493 705
	DEFICIT.....					29 493 705

**BALANCE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (EN FCP)
EXERCICE 2025**

FONDS DE PRÉVENTION SANITAIRE ET SOCIALE		DEPENSES	% TOT	RECETTES	% TOT
001	Résultat d'INV reporté	0		29 493 705	100
910	SANTE	29 493 705	100	0	
TOTAL GENERAL		29 493 705	100	29 493 705	100

BALANCE GENERALE PAR MISSION DU BUDGET DE LA POLYNESIE FRANCAISE (en FCP)
EXERCICE 2025

FONDS DE PRÉVENTION SANITAIRE ET SOCIALE

* LB/CSR MISSION	LIBELLES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES				MOUVEMENTS REELS				MOUVEMENTS D'ORDRE			
		DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%
SECTION INVESTISSEMENT		29 493 705	100,00	29 493 705	100,00	29 493 705	100,00	29 493 705	100,00				
001 910	Résultat d'inv reporté Sante	29 493 705	100,00	29 493 705	100,00	29 493 705	100,00	29 493 705	100,00				
SECTION FONCTIONNEMENT													
TOTAL GENERAL		29 493 705		29 493 705		29 493 705		29 493 705		0		0	

* LB : Ligne budgétaire
CSR : Chapitre sans réalisations

**BALANCE GENERALE DU BUDGET DE LA POLYNESIE FRANCAISE (en FCP)
EXERCICE 2025**

FONDS DE PREVENTION SANITAIRE ET SOCIALE

CSR* ARTICLE	LIBELLES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES				MOUVEMENTS REELS				MOUVEMENTS D'ORDRE			
		DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%
SECTION D'INVESTISSEMENT		29 493 706	100,00	29 493 706	100,00	29 493 706	100,00	29 493 706	100,00	0	0,00	0	0,00
001	Résultat d'investissement reporté			29 493 706	100,00			29 493 706	100,00				
20	Immobilisations incorporelles												
21	Immobilisations corporelles	29 493 706	100,00			29 493 706	100,00						
TOTAL GENERAL		29 493 706		29 493 706		29 493 706		29 493 706		0		0	

CSR* : Chapitre sans réalisations

La ventilation des CP reportés par article nécessite une évolution de l'application informatique. Dans l'attente, le montant est globalisé pour les comptes 20 et 21